



Protocole sanitaire du lycée Jean-Paul Sartre

Rentrée scolaire 2021

NB : Ce protocole est destiné à limiter au mieux la propagation du virus afin d'éviter la suppression des cours en présentiel. Il pourra être adapté en fonction des consignes ministérielles ou académiques ultérieures.

D'après les données fournies par le conseil scientifique :

Le variant Delta est venu modifier le contexte car il est plus contagieux en particulier chez les jeunes.

Le taux de vaccination influe directement sur le taux de formes graves de la maladie (% de malades en réanimation) et sur le niveau de contagion (taux d'incidence).

La stratégie nationale est de limiter la circulation et de réduire les formes graves de la maladie.

Au niveau du lycée : Personne ne souhaite voir se prolonger la situation scolaire que nous connaissons depuis 18 mois. Ainsi, chacun est appelé à adopter un comportement responsable et soucieux des autres et de ses proches. Le vaccin et le respect des gestes barrière font partie des mesures destinées à limiter la propagation du virus de la COVID 19 et à permettre de maintenir l'enseignement en présentiel à 100%.

- **Scolarité :**
 - Reprise des cours en classe entière
- **Mesures de prévention :**
 - Vaccination recommandée
 - Fourniture d'auto-tests sur demande
 - Maintien strict des gestes barrière :
 - Port du masque obligatoire
 - Hygiène des mains (gel hydro alcoolique dans chaque salle de classe)
 - Maintien des distances sociales en particulier lors des temps de récréation.
 - Aération des salles entre chaque cours, disposition de purificateurs d'air dans les salles difficilement aérables.
 - Les élèves sont invités à rester vigilant sur les gestes barrières y compris à l'extérieur du lycée.
- **Gestion des cas positifs dans une classe :**
 - Mise en distanciel pour 7 jours d'un(e) élève déclaré(e) positif
 - Mise en distanciel pour 7 jours des cas contacts. Un cas contact est un élève qui n'est pas déclaré vacciné qui s'est retrouvé sans masque pendant au moins 15 minutes face à un élève déclaré positif.
 - Les élèves déclarés vaccinés ne sont pas considérés comme cas contacts.
 - Une attestation sur l'honneur sera demandée afin d'adapter les réponses pour chaque situation identifiée.



- L'enseignement en distanciel devient une solution provisoire et individuelle et se fera exclusivement via le cahier de texte de l'ENT
- Demi-pension : elle est organisée pour **éviter les attroupements** tout en permettant à chaque élève de manger
 - Maintien de l'ordre de passage par niveau de classe et des distances sociales pendant le temps d'attente
 - Maintien des zones de restauration par niveau de classe
 - Maintien des points de distribution de gel (début des chaînes et salad'bar)
 - Rétablissement du salad'bar
 - Les élèves seront invités à quitter le self dès la fin de leur repas afin de libérer les tables pour les suivants et de fluidifier le passage à la plonge.
- Non respect des gestes barrière :
En cas de non respect des gestes barrière l'élève sera averti de la façon suivante :
 - 1^{ère} remarque : mot dans le carnet daté
 - 2^{ème} remarque : 1h de retenue
 - 3^{ème} remarque : 1 jour d'exclusion du lycée

Une boîte mail « info-covid-jps.0693044j@ac-lyon.fr » est ouverte. Elle est destinée à signaler toute information que vous, parents, pourrez apporter au lycée et à informer en même temps toutes les personnes en charge de la mise en œuvre du protocole.

Le Proviseur,

Marc LEXTREYT